

Délibération 08 / 2023 : Projet cœur de village : vente de terrains à Habitat Dauphinois

Le Conseil à l'unanimité

Désigne la société HABITAT DAUPHINOIS comme Maître d'Ouvrage pour réaliser l'opération de construction de logements ainsi que Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation du local commercial pour le compte de la Mairie.

Autorise le Maire à signer le compromis puis l'acte avec la société HABITAT DAUPHINOIS ainsi que tout document nécessaire à la réalisation dudit projet, et notamment le contrat de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée pour la réalisation du local commercial,

Accorde sa garantie sur les emprunts PLUS et PLAI pour les logements locatifs à la hauteur de 50% que la Société HABITAT DAUPHINOIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, les 50% restants, étant garantis par le département de la Drôme.

Le Maire,

Philippe BECHERAS



Document affiché et mis en ligne le 24/02/2023.

